

Introduction

Christophe DELEU

Rédacteur en chef adjoint
Maître de conférences
CUEJ-Strasbourg
christophe.deleu@libertysurf.fr

Ce numéro 17 des *Cahiers du journalisme* axé sur la réception des faits divers, perspective finalement peu étudiée par les chercheurs en communication, constitue le deuxième volet consacré à cette thématique par la revue¹. Les contributions qui sont ici présentées, revues et complétées, font suite au colloque organisé par les universités de Lyon 2 et de Lyon 3, en France en mars 2006².

Fil conducteur de ce numéro, la plupart des auteurs s'interrogent aujourd'hui sur la frontière entre « faits divers » et « faits de société ». S'affranchissant quelque peu de l'héritage structuraliste de l'analyse des faits divers apparue dans les années 1960 (Barthes, Auclair), les textes font apparaître que s'il existe bien des caractéristiques propres aux faits divers (les invariants), ce genre journalistique gagne à être remis en perspective avec le contexte plus général des faits relatés, aussi bien sur le plan historique, géographique que sociologique.

La première contribution porte sur le divorce entre un média, *La Voix du Nord* et une partie de son lectorat, à travers la contestation parfois virulente d'un choix éditorial. **Jacques Noyer** étudie ainsi des courriers de lecteurs adressés au journal, lesquels reprochent à la rédaction du quotidien régional de privilégier le thème de la réinsertion sociale du plus vieux prisonnier de France, Lucien Léger, au détriment de son lourd passé de tueur d'enfant. C'est bien sûr là un débat sociétal qui est en toile de fond de cet affrontement entre le journal et ses lecteurs. Belle occasion en tout cas de

s'interroger sur la marge de manœuvre dont dispose un média pour relater un fait divers et choisir l'angle de son choix... sans prendre le risque de heurter ceux à qui il s'adresse.

Dans un autre texte sur la réception, s'inspirant cette fois des travaux les plus récents en psychologie sociale, **Vincent Coppola** montre l'importance du traitement médiatique sur les décisions judiciaires. Aux États-Unis, dès les années 1960, la Cour suprême annule certains jugements sur le fondement d'une couverture médiatique partielle dont elle estime qu'elle a pu avoir une influence sur le procès. En France, après l'affaire d'Outreau, une commission parlementaire a choisi de convoquer les médias au même titre que d'autres institutions pour tenter de comprendre pourquoi il y avait eu un tel dérapage judiciaire. Mais *quid* de la responsabilité des médias dans le traitement des faits divers au quotidien ?

L'anonyme, celui qui s'exprime en son nom propre pour délivrer une parole « ordinaire », est de plus en plus présent dans les médias. Dans ce contexte, **Marie-Christine Lipani-Vaissade** s'intéresse à la parole du témoin dans les faits divers contemporains. La survalorisation de la parole de l'anonyme, qu'il soit témoin ou victime, éclipse souvent la parole de l'expert, perçue comme trop distanciée et / ou trop complexe par le système médiatique dominant. Même si l'opposition peut apparaître caricaturale, avec le triomphe de la parole du témoin, l'émotion semble désormais prendre régulièrement le dessus sur l'information.

D'autres auteurs interrogent l'histoire la plus récente et mettent en garde contre le risque de ne traiter l'actualité que par le biais du fait divers, aussi bien dans le domaine politique que social. Comme le rappelle **Émilie Roche**, la volonté de l'État français de « fait-diversier » la Guerre d'Algérie peut être analysée comme une tentative de minimiser un soulèvement politique, et les médias, en acceptant ce cadre interprétatif, peuvent – dans une certaine mesure – apparaître comme les complices de cette (ré)écriture de l'Histoire.

Revenant sur un fait divers tragique (l'incendie d'un dancing ayant provoqué la mort de 147 personnes en 1970) et s'inspirant des travaux d'Eliséo Veron, **Gaëlle Clavandier**, à travers une analyse de contenu de la presse de l'époque, remarque que les faits divers sont producteurs de discours s'appuyant sur les imaginaires d'une société et qu'ils peuvent favoriser la propagation de rumeurs. Revisiter de vieux faits divers, c'est donc aussi réviser les pans de l'histoire socio-culturelle d'un pays.

Nicolas Hubé, analysant les choix éditoriaux des médias dans une perspective qui tente de dépasser l'opposition « presse populaire » et « presse de qualité », s'interroge sur les conditions de mise en Une des

faits divers en rapport avec ce lectorat présumé, dont on connaît de plus en plus les attentes grâce aux enquêtes marketing. L'auteur relativise ainsi le présupposé selon lequel le fait divers occuperait souvent la Une des médias uniquement pour attirer les lecteurs.

Claire Sécaïl revient quant à elle sur un temps qui paraît bien lointain (le début des années 1980) où le fait divers était encore délaissé par la télévision. Analysant le traitement médiatique de l'affaire Grégory, elle rappelle que la presse écrite et la radio ont très longtemps confisqué ce genre journalistique peu apprécié par le service public. L'avènement des chaînes de télévision privées changera radicalement la donne et les faits divers envahiront rapidement l'espace du petit écran.

Pour **Alexandre Borell**, l'histoire plus contemporaine offre un exemple de terrain piégé pour les médias : les banlieues françaises. Les nombreuses dérogations à la norme légale, les violences et autres incidents ont souvent été relatés comme des faits divers classiques alors qu'année après année, ils écrivaient en réalité l'histoire d'une paupérisation et de l'isolement progressif de territoires stigmatisés. Rétrospectivement, certains choix éditoriaux apparaissent pour le moins discutables, et plusieurs médias français sont aujourd'hui perçus dans les banlieues comme des cibles potentielles, au même titre que des institutions telles que la police ou la justice.

La recherche sur les faits divers permet aussi de revisiter l'histoire plus lointaine des médias. Les origines du fait divers dans la presse sont ainsi retracées au Danemark par **Søren Kolstrup**. C'est au 19^e siècle que ce genre journalistique, considéré alors comme peu sérieux, fait son apparition dans ce pays, après avoir été censuré par le pouvoir politique pour des raisons de protection de l'ordre public (comme il sera dans les démocraties populaires de l'Europe de l'Est au 20^e siècle). Émergeant de la sphère privée contrairement aux autres catégories d'informations, le fait divers permet au lecteur d'explorer un nouvel univers auquel souvent il se rattache par un mécanisme d'identification.

Dans le secteur de la presse écrite, plusieurs études sont axées sur le rapport entre journaux de « gauche » et faits divers, cette rubrique ayant longtemps été associée à la seule presse de « droite ». **Alexandre Courban** s'intéresse ici à la place accordée par *l'Humanité* au traitement du fait divers, en partant du postulat selon lequel le fait divers ne serait a priori pas un genre journalistique prisé par un quotidien communiste. Son étude montre bien comment ce genre journalistique a pu être décrié et dénoncé dans *l'Huma* comme un objet de divertissement des masses... tout en permettant, en même temps, à l'écrivain Louis Aragon de traiter à loisir de l'affaire Violette Nozières, qui inspirera tant les surréalistes.

Christine Chevret analyse quant à elle un autre quotidien de gauche, *Libération*, qui, à l'inverse de *l'Humanité*, a choisi d'offrir un large espace aux faits divers depuis sa création, les percevant comme des signes de dysfonctionnements sociaux dignes de traitement journalistique. On se souvient que Sartre, l'un des fondateurs du journal, militait pour que la presse de gauche s'empare de ce genre journalistique et dénonce l'exploitation des classes sociales défavorisées. L'auteure montre comment les choix éditoriaux en la matière ont évolué, et les met en perspective avec la crise que connaît aujourd'hui ce quotidien.

De plus en plus lus et compte tenu des mécanismes narratifs mis en œuvre, on pourrait se demander jusqu'à quel point les faits divers s'apparentent aujourd'hui à un autre genre très populaire auprès du grand public : les romans policiers. Pourtant, l'étude de **Françoise Revaz** et **Raphaël Baroni** sur la narration des faits divers montre que ceux-ci ont leur propre énonciation, fondée sur des informations délivrées par bribes, dans l'attente d'un dénouement souvent différé, ce qui distingue déjà le journaliste du romancier. Le journaliste, face à un récit souvent « *menacé d'éclatement* » en raison de son étalement dans le temps, doit reconfigurer son récit pour ne pas perdre le lien avec son lecteur.

Par ailleurs, il existe un risque journalistique à vouloir interpréter le réel avec un prisme par trop idéologique. Ainsi, l'article de **Rémi Guillot** revient-il sur la prise en charge de l'affaire de Bruay-en-Artois, une des plus célèbres de l'histoire pénale française, par les maoïstes de la Gauche prolétarienne à travers le journal *La Cause du peuple*. Ici, la volonté de transformer un fait divers en cause politique l'emporte sur la réalité des faits, l'objectivité et la neutralité. Chaque protagoniste dans cette affaire est renvoyé à son statut social et aux conflits de classes qui préexistent. Le fait divers est ainsi déplacé dans la sphère de l'affrontement social où s'imbriquent milieux journalistiques, judiciaires et politiques.

Anne Durepaire, poursuivant les travaux de Michelle Perrot, Marine M'Sili et Dominique Kalifa, vient rappeler l'historicité des faits divers, qui se traduit par des évolutions dans la couverture médiatique du fait divers. S'interrogeant notamment sur la représentation des conduites féminines dans les faits divers depuis le 19^e siècle, elle montre comment les figures narratives, loin d'être immanentes, se métamorphosent au rythme des changements socio-culturels.

Dans une perspective similaire et revenant sur l'histoire de la pédophilie en France, **Anne-Claude Ambroise-Rendu** constate que le fait divers est au cœur d'enjeux et de débats qui finissent parfois par le dépasser. Tant que la pédophilie était tue ou au centre de faits isolés, elle nourrissait la chronique fait-diversière au même titre que d'autres

infractions. Mais quand elle deviendra un phénomène de société touchant le plus grand nombre, les médias transporteront la question de la pédophilie de la rubrique « fait divers » vers la rubrique « société », signifiant par là sa disparition en tant que récit individuel au profit d'un véritable enracinement dans le débat public.

Dans sa contribution sur les faits divers dans la presse quotidienne régionale (à travers l'exemple du *Progrès* de Lyon), **Julien Fragnon** dresse un constat sévère pour les médias de proximité en affirmant que les journalistes de la PQR ont tendance à relier la délinquance à certains groupes sociaux de façon presque systématique. Le fait divers est ici accusé de reproduire des représentations sociales stéréotypées et de discriminer ces mêmes groupes sociaux. C'est bien la capacité des médias à dire le réel au-delà des clichés, des présupposés et autres pré-constructions qui est ici interrogée.

Nadia Cochard montre quant à elle comment, à La Réunion, la mort d'un boxeur célèbre, qui réapparaît en « fantôme », devient une légende urbaine. À travers ce récit, l'auteure s'intéresse à un certain type de cas particuliers : le fait divers « incomplet », celui dont l'énigme reste entière. Ces faits divers, qui deviennent souvent de grandes affaires criminelles et qui restent inscrits dans l'histoire, sont réécrits en permanence en fonction des évolutions sociales et culturelles.

Enfin, l'affaire dite du « RER D » que décrypte **Amandine Kervella**, où l'on vit une jeune femme inventer sa propre agression et les médias s'emballer aussitôt sur la soi-disant recrudescence des actes antisémites en France, est riche d'enseignements sur la façon de traiter ce type d'événement. En effet, on a pu assister à l'époque à l'explosion d'un fait divers largement favorisée par les conclusions hâtives des autorités policières et politiques, rapidement relayées par des médias plutôt suivistes alors que les faits « réels » n'étaient pas avérés. La protagoniste de cette fausse affaire, lointaine cousine de l'héroïne de *Vêtir ceux qui sont nus* de Pirandello qui inventait des mensonges pour exister et que la presse reprenait sous forme de feuilleton, a mis à nu à elle seule les limites du système de production médiatique de faits divers contemporain qui peut, logique du scoop aidant, s'affranchir du réel pour construire des récits sans véritables fondements.

Bref, comme on peut le constater au fil de ce rapide sommaire, ce numéro des *Cahiers du journalisme* montre clairement que le fait divers, dont la frontière avec le fait de société est semble-t-il de plus en plus ténue, gagne aujourd'hui, plus que jamais, à faire l'objet de nouvelles recherches, si possible dans un cadre pluridisciplinaire ■

Notes

1. DELEU Christophe (dir.) (2005), « Faits divers », *Les Cahiers du journalisme*, n°14, printemps-été, pp.07-249.
2. Les autres volets du colloque ont donné lieu à deux publications parallèles : « Faits divers, fiction, figures du monstre » (juin 2007), in *Médias & Culture*, Paris, L'Harmattan et « Faits divers : récits et dispositifs » (octobre 2007), in *Médias & Culture*, Paris, L'Harmattan.